



## Fin des vignettes

Le 1<sup>er</sup> avril, la validation du droit au stationnement s'effectuera uniquement à partir de votre plaque d'immatriculation.

## Déploiement d'une plateforme d'abonnement en ligne

- Pour demander ou annuler un permis.
- Pour mettre à jour vos coordonnées personnelles et les informations concernant le véhicule\*.

### OBLIGATOIRE POUR TOUS : CRÉEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Vos coordonnées personnelles et les informations concernant le véhicule\* ne seront pas transférées automatiquement dans la nouvelle plateforme.

Aussi, assurez-vous que les informations concernant votre véhicule\* soient à jour en tout temps pour éviter de recevoir un constat d'infraction.

**Vous devez créer votre dossier sur la plateforme de la SPAQ (Société Parc-Auto du Québec) entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars 2019 si vous faites partie de l'une de ces catégories :**



#### Détenteur de permis AL/Z2, G ou SP

Votre permis de stationnement sera renouvelé automatiquement. Cependant, vous devrez compléter vos coordonnées personnelles et les informations concernant votre véhicule\*, dans votre dossier d'abonnement en ligne (effectuez les étapes 1 à 4 et 7 de la procédure d'abonnement en ligne ci-dessous).



#### Détenteur de permis incitatif (I) Programme employeur (passe d'autobus STS gratuite) Nouvel abonné (première demande de permis)

Effectuez les 7 étapes de la procédure d'abonnement en ligne (ci-dessous).

**Attention :** à l'étape 3 – ouverture de compte, n'entrez pas votre CIP. Faites-le UNIQUEMENT à l'étape 5.

**Exception :** si vous avez demandé un permis ou avez fait une modification après le 1<sup>er</sup> avril 2018, votre dossier est toujours actif auprès de la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Vous devez vous référer à la section « détenteurs de permis AL/Z2, G ou SP » ci-dessous pour compléter votre dossier.



#### Employé en absence longue durée

Avant votre retour au travail, assurez-vous de créer votre dossier et d'effectuer la procédure selon la section ci-dessus applicable à votre situation.

### > Comment faire pour demander un permis ou modifier le type de permis (rehaussement du permis – ex. : passer de AL/Z2 à G) effectif AVANT le 1<sup>er</sup> avril 2019?

Utilisez le formulaire papier disponible dans l'intranet | Espace employés | Stationnement.

### > Besoin d'annuler ou de changer de type de permis effectif À PARTIR du 1<sup>er</sup> avril 2019?


Pour une annulation, effectuez les étapes 1 à 4 de la procédure d'abonnement en ligne (ci-dessous). Une fois la procédure d'abonnement complétée, vous pourrez transmettre une demande d'annulation :

Dans le menu de gauche, sélectionnez : «MON ABONNEMENT» :

- Cliquez sur le lien en haut à droite : «Transmettre une demande d'annulation»
- Sélectionnez la date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ou une date postérieure

Pour un changement de permis, vous devez effectuer une demande d'annulation d'abord, puis une fois l'annulation confirmée par la SPAQ, vous pourrez effectuer une nouvelle demande.

## Procédure d'abonnement en ligne

<p>1</p>	<p>Ayez en main, votre ou vos numéro(s) de plaque(s) d'immatriculation (si vous utilisez un certificat d'immatriculation, n'inscrivez pas le tiret et le dernier chiffre).</p> 
<p>2</p>	<p>Rendez-vous à l'adresse : <a href="http://abonnement.spaq.com">abonnement.spaq.com</a></p>
<p>3</p>	<p>Cliquez sur la barre : « INSCRIPTION » :</p> <p>Complétez la fenêtre : « OUVERTURE DE COMPTE »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Entrez une adresse courriel</li><li>• Créez un mot de passe (minimum de 8 caractères)</li><li>• Entrez votre CIP** (4 lettres <b>MAJUSCULES</b> et 4 chiffres) <b>sauf</b> s'il s'agit d'un nouvel abonnement (première demande de permis) si vous êtes détenteur d'un permis incitatif (I) ou si vous faites partie du Programme employeur (passe d'autobus STS gratuite)</li><li>• Cliquez sur la barre : « CONTINUER » : vous recevrez un courriel de validation auquel vous devrez accéder pour poursuivre votre abonnement.</li><li>• Complétez vos informations personnelles.</li></ul> <p>** Le CIP est le code que vous utilisez pour accéder à Logibec pour remplir votre relevé de présence.</p>
<p>4</p>	<p>Dans le menu de gauche, sélectionnez : «PARAMÈTRES»:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplissez la section: «Informations personnelles»</li><li>• Remplissez la section: «Mes véhicules»</li></ul>
<p>5</p>	<p>Dans le menu de gauche, sélectionnez : «AJOUTER UN CODE D'ACCÈS» :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Entrez le code d'organisme : CIUSSSE-CHUS (en majuscules et avec un trait d'union)</li><li>• Entrez votre code personnel : c'est votre CIP (4 lettres <b>MAJUSCULES</b> et 4 chiffres)</li></ul>
<p>6</p>	<p>Dans le menu de gauche, sélectionnez : «AJOUTER UN ABONNEMENT» :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Choisissez un service (type de permis)</li><li>• Sélectionnez la date de début d'abonnement</li><li>• Cliquez sur «s'abonner à ce service»</li></ul>
<p>7</p>	<p>Dans le menu de gauche, sélectionnez : «DÉCONNEXION».</p>

<p>☆☆☆</p>	<p><b>Tous les détenteurs de permis</b></p> <p>*Enregistrez un <b>maximum de deux véhicules</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Un permis n'est pas transférable d'une personne à l'autre.</li><li>&gt; Il n'est pas permis d'utiliser des véhicules différents à l'intérieur de la même journée (00 h 00 à 23 h 59). Si de façon exceptionnelle vous deviez le faire, il est très important d'en aviser la SPAQ afin d'éviter de recevoir un billet de contravention.</li></ul>
------------	--

## Changement de véhicule

<b>PONCTUEL</b> (véhicule de courtoisie)	Contactez la SPAQ par téléphone.  Pour une situation urgente le soir, la nuit ou la fin de semaine, procurez-vous un permis « E » à gratter (voir la liste des points de distribution dans la section stationnement dans l'intranet   Espaces employés ou sur <a href="http://santeestrie.qc.ca">santeestrie.qc.ca</a> ).
<b>PERMANENT</b>	Mettez votre dossier à jour sur la plateforme en ligne de la SPAQ. Prévoyez un délai de 2 jours ouvrables.

## Tarifs au 1<sup>er</sup> avril 2019

Les tarifs de stationnement demeurent inchangés.

TYPE DE PERMIS	TARIFICATION
Incitatif (I)	Gratuit
Alternative - Zone 2 (AL/Z2)	137, 50 \$
Général (G)	275, 00 \$
Stationnement de proximité (SP)	550, 00 \$

## Questions

Contactez le service à la clientèle de la SPAQ du lundi au vendredi de 7 h à 17 h.

Téléphone : 1 877-327-SPAQ (7727)

Courriel : [support@spaq.com](mailto:support@spaq.com)